



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 28
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 7
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 24.059/I

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE DE LA VILLE DE BRUNOY - ABROGE LA DELIBERATION N°22.053/I DU 28 JUIN 2022

SEANCE DU 25/06/2024

LE MARDI VINGT-CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT-QUATRE A 19H06, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Madame Marie-Hélène EUVRARD, Monsieur Timotée DAVIOT,
Madame Nathalie MAGNIN, Monsieur Nicolas DOHIN, Madame Céline PAVILLON,
Monsieur Dominique SERGI, Madame Claudine ROSSIGNOL, Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur François FAREZ, Madame Clarisse ANDRÉ, Madame Christie GEY,
Monsieur Manuel DE CARVALHO, Madame Elisabeth FALOU, Madame Evelyne BERTELLI,
Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Monsieur Serafino SERRAVALLE, Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Eric BASSET, Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL,
Monsieur Jean-Michel MATHY, Monsieur Arnaud DEGEN, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Monsieur Lionel SENTENAC a donné pouvoir à Monsieur Manuel DE CARVALHO,
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Jean FIORESE a donné pouvoir à Monsieur Serge BADENS,
Monsieur Nourdine SEDRATI a donné pouvoir à Madame Céline PAVILLON,
Madame Fatiha AKHSIL a donné pouvoir à Madame Claudine ROSSIGNOL,
Madame Françoise JUNGFER BOUVIER a donné pouvoir à Monsieur Dominique SERGI,
Madame Agnès BONAFIOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 59 59 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier de l'Etat doit être impérativement adressé à la Ville

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE DE LA VILLE DE BRUNOY - ABROGE LA DELIBERATION N°22.053/I DU 28 JUIN 2022

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°21.049/I du conseil municipal du 29 juin 2021 approuvant le règlement intérieur du périscolaire et extrascolaire,

VU la délibération n° 22.053/I du 28 juin 2022 approuvant la modification apportée au règlement intérieur du périscolaire et extrascolaire,

CONSIDERANT la nécessité de modifier de nouveau le règlement intérieur des structures pour la rentrée scolaire 2024-2025 afin de prendre en compte les changements dans les délais de réservations, d'inscription et de désinscription,

Sa Commission Solidarité, Famille et Education entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE DE LA VILLE DE BRUNOY - ABROGE LA DELIBERATION N°22.053/I DU 28 JUIN 2022

ARTICLE 1 : ABROGE la délibération n°22.053/I du 28 juin 2022, susvisée.

ARTICLE 2 : APPROUVE le règlement intérieur modifié des activités du périscolaire et de l'extrascolaire de la ville de Brunoy à compter de la rentrée scolaire 2024-2025, annexé à la présente délibération.

ARTICLE 3 : PRECISE que le règlement intérieur modifié en annexe sera affiché dans les structures et mis à disposition des parents.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Délibération N° : 24.059/I

SEANCE DU 25/06/2024

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE DE LA
VILLE DE BRUNOY - ABROGE LA DELIBERATION N°22.053/I DU 28 JUIN 2022

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 26/06/2024



Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine

Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 27/06/2024

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 24.059/I

Objet de l'acte : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU PERISCOLAIRE ET
EXTRASCOLAIRE DE LA VILLE DE BRUNOY - ABROGE LA DELIBERATION
N° 22.053/I DU 28 JUIN 2022

Thème Préfecture : 6 - Libertés publiques et pouvoirs de police / 4 - Autres actes
réglementaires

Transaction Préfecture : 091-219101144-20240625-BRU_DE_23750_1-DE

Date de l'acte : 25/06/2024

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_23750_1

Date de réception en Préfecture : 27 juin 2024